

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DATE DU COMITÉ SYNDICAL

17 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE

30

PRESENTS

24

VOTANTS

28

Pour	Contre	Abstention
28	0	0

N°

599

OBJET :

Avenant n°14 de la DSP

L'an deux mille vingt et trois (2023), le dix-sept avril (17) à 18H00, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du 6 avril 2023, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM.

sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN,

Étaient présents les membres titulaires suivants :

Mesdames, Martine BOUTILLAT et Anne-Laure WERBROUCK
et Messieurs Roland BOULARD, Philippe CAPLAT, Jacques CONSTANTINIDI, Michel COURTEAUX, Christian COYON, Augustin DELAVENNE, Romain DESANLIS, Thierry DUPONT, Jean-Pierre FORMET, Fabrice HUBERT, Pascal LEFORT, Pascal LORIN, François MOURRA, Didier NOBLET, Pascal PERROT, René SCHULLER, Alphonse SCHWEIN, Patrice VALENTIN, Julien VALENTIN, Patrick VIÉ,

Étaient présents les membres suppléants : Liliane MARTIN (Suppléante de Jacques JESSON), René MAIZIERES (Suppléant de Bruno ROULOT)

Étaient représentés :

Mesdames Nathalie COUTIER (Pouvoir à Mr CAPLAT), Anne DESVERONNIERES (Pouvoir à Patrice VALENTIN) Jean-Marie VIEVILLE (Pouvoir à Mr LORIN), Maryline VUIBLET (Pouvoir à Mr SCHWEIN)

Étaient excusés : Yves GERLOT, Olivier SOUDANT

Vu la délibération n°524 du 16 novembre 2020, autorisant la signature de l'avenant n°11 à la DSP ;

Vu l'avenant n°11 définissant notamment les modalités de répartition des CEE et des recettes thermiques ;

Vu la délibération n°572 du 04 juillet 2023, autorisant la signature de l'avenant n°12 à la DSP ;
Vu l'avenant n°12 précisant les modalités de vente de l'électricité ;

Vu la délibération n° 593 du 27 mars 2023, autorisant la signature de l'avenant n°13 de la DSP ;

Le Président informe que depuis ces avenants, divers discussions et réflexions ont abouti à la pertinence de préciser les points suivants :

- **Nouveaux investissements et modification des investissements définis dans l'avenant 11**

L'avenant 11 à la DSP détaillait notamment les travaux à effectuer sur le traitement des fumées de l'UVE dans le cadre du BREF incinération et de la loi AGECE. Depuis, les discussions et réflexions ont abouti à la pertinence de :

- Supprimer le by-pass du filtre à manches,
- Supprimer l'un des deux analyseurs mercure,
- Remplacer le bruleur fioul par un bruleur gaz,
- Installer un compteur et logiciel comptabilisant les OTNOC.

L'achat de ce nouveau bruleur ainsi que l'installation de la cuve gaz et de son raccordement représentent un investissement de 848 911 €HT.

Les travaux liés à la gestion des OTNOC s'élèvent quant à eux à 42 373.00 €.

Au contraire, la suppression des équipements initialement prévus représente une baisse de 429 450 €HT.

Le solde de ces opérations est donc de 461 834.00 €HT.

- **Nouvelles charges d'exploitation liées au BREF incinération et à la loi AGECE**

La réglementation impose la réalisation de nouvelles analyses à fréquence définie. Ces dernières représentent une charge d'exploitation annuelle de 19 513.00 €HT.

De plus, l'analyseur mercure nécessite un niveau de maintenance et d'assurance plus poussé pour garantir sa disponibilité. Ces charges de maintenance supplémentaires s'élèvent à 14 190.00 €HT.

Enfin, la gestion des OTNOC nécessite des missions supplémentaires traduites en ETP et charges de personnel supplémentaires. Le calcul de ces derniers aboutit à 37 250.00 €HT..

L'ensemble de ces charges d'exploitation complémentaires se formalisera par un EXE complémentaire exprimé en €/tonne qui s'additionnera au terme EXE déjà existant, avant déduction du REC qui traduit quant à lui les recettes générées par l'UVE notamment les recettes électriques.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer l'avenant 14 à la DSP avec AUREADE.

Extrait certifié conforme
La Veuve, le 17 avril 2023

Le Président
Le Président du SYVALOM



JULIEN VALENTIN

Syvalom
Syndicat de Valorisation des
Ordures Ménagères de la Marne

Julien VALENTIN